



COMPTE-RENDU

**DU PRÉSIDENT DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2017
DU CONCOURS D'INGENIEUR TERRITORIAL
Spécialité "Ingénierie, gestion technique et architecture"**

**en partenariat avec les Centres de Gestion de la Région
Nouvelle-Aquitaine, de l'Aude (11), de l'Aveyron (12),
de la Haute-Garonne (31), de l'Hérault (34), du Lot (46),
de la Lozère (48), des Pyrénées-Orientales (66) et du Tarn (81)**

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS.....	page 3
II – LES ÉPREUVES DU CONCOURS	page 3
A) Les épreuves écrites d'admissibilité	page 3
1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe	page 3
1.1. Description de l'épreuve.....	page 3
1.2 Analyse des résultats	page 4
2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne	page 5
2.1. Description des épreuves	page 5
2.2 Analyse des résultats	page 5
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 7
3.1. Le taux d'absence des candidats	page 7
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 7
3.3. Le niveau d'études des candidats présents.....	page 8
3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents	page 8
3.5. La situation professionnelle des candidats présents	page 8
3.6. La préparation au concours des candidats présents.....	page 9
B) Les épreuves orales d'admission	page 9
1. L'épreuve orale d'admission du concours externe.....	page 9
1.1 Description de l'épreuve.....	page 9
2.2 Analyse des résultats	page 10
2. L'épreuve orale d'admission du concours interne.....	page 11
2.1 Description de l'épreuve.....	page 11
2.2 Analyse des résultats	page 11
C) Les épreuves facultatives de langue vivante étrangère	page 12
1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère	page 12
1.1 Description de l'épreuve.....	page 12
1.2 Analyse des résultats	page 12
2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère.....	page 13
1.1 Description de l'épreuve.....	page 13
1.2 Analyse des résultats	page 13
III – LE PROFIL DES LAURÉATS	page 14
1) Origine géographique des lauréats	page 14
2) Niveau d'études des lauréats.....	page 14
3) Sexe et âge des lauréats	page 14
4) Situation professionnelle des lauréats	page 15
5) Préparation au concours des lauréats	page 15
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" Á RETENIR SUR LES DEUX DERNIÈRES SESSIONS	page 16

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2017 le concours d'**ingénieur territorial dans la spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture"** en partenariat avec :

- les Centres de Gestion de la Nouvelle-Aquitaine ;
- huit autres Centres de Gestion : les Centres de Gestion de l'AUDE (11), de l'AVEYRON (12), de la HAUTE-GARONNE (31), de l'HÉRAULT (34), du LOT (46), de la LOZÈRE (48), des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) et du TARN (81).

La spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" comprend trois options :

- centres techniques,
- construction et bâtiment,
- logistique et maintenance.

Le concours a été ouvert pour **25 postes** répartis ainsi :

- **19 postes** pour le concours externe,
- **6 postes** pour le concours interne.

II. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées les 14 et 15 juin 2017 au Parc des Expositions de PAU.

A. LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

L'épreuve consiste en "la **rédaction d'une note**, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, qui tient compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : cinq heures ; coefficient 5)". L'épreuve a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer la note** :
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être distinctes,
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être constituées d'une introduction brève avec annonce de plan, d'un développement en parties et sous parties et d'une conclusion brève,
- **rédiger intégralement la note** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

- Pour la partie "note" :
 - **repérer les informations** qui doivent impérativement être **valorisées** compte tenu de la qualité du destinataire et du contexte,
 - **donner des informations précises** : la note doit fournir au destinataire tous les éléments nécessaires à sa compréhension,
 - **analyser les principales données** contenues dans le dossier, **identifier les problèmes** à résoudre, **mettre en valeur les grands principes** qui sous-tendent problèmes et solutions.

- Pour la partie "propositions" :
 - **appuyer ses propositions sur l'exploitation du dossier** mais également **sur ses propres connaissances**,
 - **argumenter ses propositions** dans un contexte précisé par la commande du sujet,
 - **maîtriser des connaissances techniques** dans la spécialité,
 - faire des **propositions réalistes** et **préciser les moyens et les conditions de leur mise en œuvre**.

1.2. Analyse des résultats

La note porte sur l'acte de construire des bâtiments pour demain et notamment sur la mise en oeuvre du BIM (Building Information Modeling) (cf. annales sur le site www.cdg-64.fr – rubrique "concours et examens").

Les correcteurs soulignent que le sujet proposé était tout à fait accessible, y compris pour des candidats non spécialistes en bâtiment.

- Sur la partie "note", les correcteurs constatent que cet exercice de synthèse a été plutôt maîtrisé :
 - la quasi-totalité des devoirs comportent une introduction, une annonce de plan et un développement en parties et sous-parties,
 - la synthèse des documents est correcte (hiérarchisation des documents, traitement de l'ensemble des thèmes abordés dans le dossier, valorisation des documents essentiels).

- Sur la partie "propositions", les correcteurs jugent :
 - les propositions opérationnelles trop "passe-partout" : les candidats se contentent de faire un état des lieux et de proposer un projet très classique et peu innovant,
 - l'apport de connaissances personnelles insuffisant,
 - la culture professionnelle et technique des candidats trop faible.

- Globalement, les correcteurs tiennent à souligner que :
 - le niveau d'orthographe est vraiment très faible pour des candidats ayant un niveau d'études BAC+5 ou plus et futurs cadres A,
 - les candidats doivent impérativement améliorer leur style et la syntaxe,
 - la partie "propositions" est restée souvent inachevée, voire non traitée, peut-être par manque de temps. Cependant, elle ne doit pas être bâclée car cela est fort pénalisant pour les candidats au vu du barème attribué (12 points).

Les notes des 81 candidats présents s'échelonnent de 0/20 à 17/20 avec :

- 29 notes supérieures ou égales à 10/20,
- 20 notes éliminatoires (< 5/20).

La moyenne générale des candidats est de 8,19/20.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne

2.1. Description des épreuves

Elles comprennent trois épreuves :

- une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**" (durée : quatre heures ; coefficient 3) avec un sujet pour chacune des deux parties distinctes :
 - un sujet en "mathématiques appliquées",
 - un sujet en "physique appliquée".

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **détailler les calculs et justifier les résultats,**
 - **maîtriser les connaissances précisées par le programme réglementaire** de l'épreuve.
- la **rédaction d'une note** à partir d'un dossier portant sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Sont attendues sur cette épreuve, les mêmes exigences que pour l'épreuve du concours externe (cf. explications page n°3).

- **l'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des trois options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" (durée : huit heures ; coefficient 7).

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **analyser le dossier** pour répondre précisément au sujet,
- **mettre en avant ses connaissances techniques et professionnelles,**
- **exploiter ses savoir-faire** notamment en matière de **conduite de projet, de management** et de **communication,**
- **rédiger clairement ses réponses** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

2.2. Analyse des résultats

Pour l'épreuve de mathématiques et physiques appliquées :

Les correcteurs constatent que les sujets sont d'un niveau plus accessible que lors de la session 2015 et plus adaptés au profil d'un ingénieur.

Les correcteurs précisent que le sujet en mathématiques comportait davantage de difficultés que le sujet en physique. En effet, le sujet de mathématiques était composé d'un éventail de questions de niveau trop différent (allant du niveau BAC à BAC+3) et couvrait donc un programme trop large. De plus, le barème n'était pas toujours adapté à la difficulté de la question.

Les correcteurs jugent que le niveau des candidats est globalement faible.

Les notes des 22 candidats présents s'échelonnent de 0/20 à 11/20 avec :

- 12 notes éliminatoires (<5/20),
- 2 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 4,48/20.

Pour l'épreuve de rédaction d'une note :

Les correcteurs font état des mêmes observations que pour le concours externe. Cependant, le niveau d'ensemble est jugé décevant dans la mesure où les candidats sont déjà en poste. Sont attendus ici :

- des propositions opérationnelles et pertinentes,
- une mise en valeur des connaissances techniques et professionnelles,
- des projets réalistes et aboutis,
- un bon niveau en orthographe et syntaxe.

Les notes des 21 candidats présents s'échelonnent de 0/20 à 13,75/20 avec :

- 3 notes éliminatoires (<5/20),
- 10 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 8,15/20.

Pour l'épreuve d'établissement d'un projet ou note :

Les sujets proposés dans chaque option, beaucoup plus techniques que ceux de la session 2015 jugés trop "administratifs", ont permis aux correcteurs de vérifier les compétences "métiers" des candidats.

Les correcteurs jugent le niveau d'ensemble moyen et homogène. La majorité des candidats s'est efforcée de rendre un projet cohérent.

Option "construction et bâtiment" :

Le sujet porte sur une opération de renouvellement urbain de reconstruction de 80 logements.

Les candidats devaient aborder les volets méthodologiques, techniques et budgétaires du projet et proposer un plan d'aménagement.

14 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 7,85/20 à 13/20 avec :

- aucune note éliminatoire (<5/20),
- 7 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 9,82/20.

Option "logistique et maintenance" :

Le sujet porte sur la maintenance de l'école d'une commune et plus largement sur la gestion de l'ensemble du patrimoine bâti de cette commune.

Les candidats devaient proposer :

- un projet de maintenance de l'école comprenant les volets sécurisation et qualité de l'air,
- un projet de maintenance de l'ensemble du patrimoine bâti avec la mise en place d'une comptabilité analytique et d'objectifs en matière de développement durable,
- une organisation fonctionnelle entre le service maintenance et le service construction.

4 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 0/20 à 11,25/20 avec :

- 2 notes éliminatoires (<5/20),
- 2 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 5,78/20.

Option "Centres techniques" :

Le sujet porte sur la mutualisation des services d'une commune avec ceux d'une Communauté d'Agglomération.

Les candidats devaient maîtriser les processus de mutualisation en identifiant les atouts et les écueils de la démarche et proposer un projet abordant les volets organisationnel, managérial et méthodologique.

3 candidats ont choisi cette option.

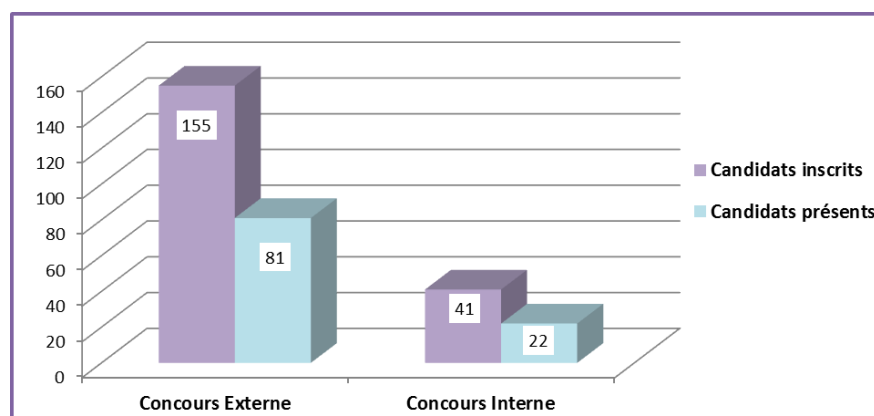
Les notes s'échelonnent de 6,63/20 à 15/20 avec :

- aucune note éliminatoire (<5/20),
- 1 note inférieure à 10/20,
- 2 notes supérieures à 10/20.

La moyenne des candidats est de 12,01/20.

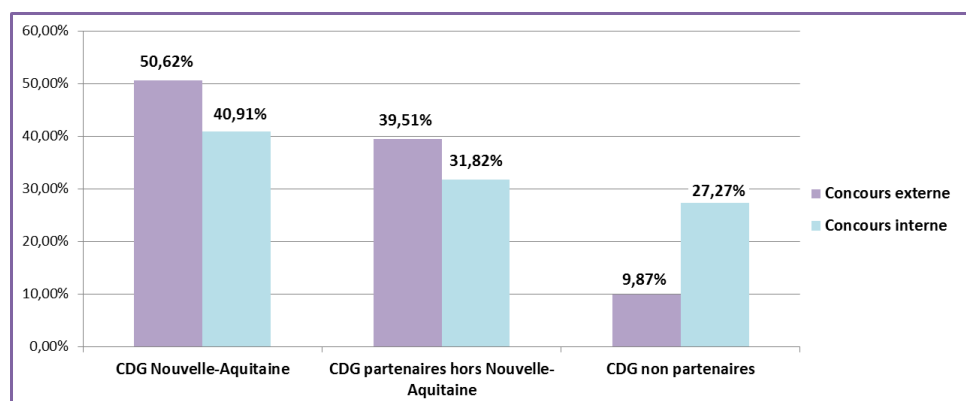
3. Données statistiques sur les candidats présents

3.1. Le taux d'absence des candidats



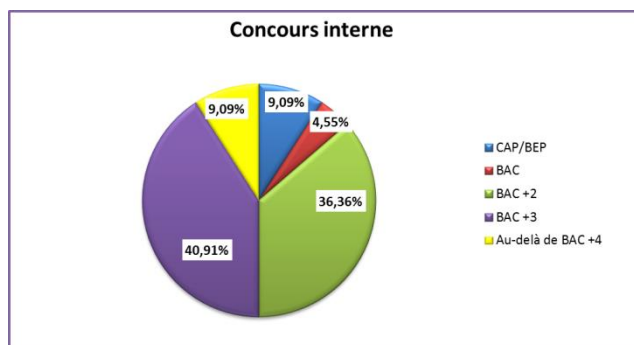
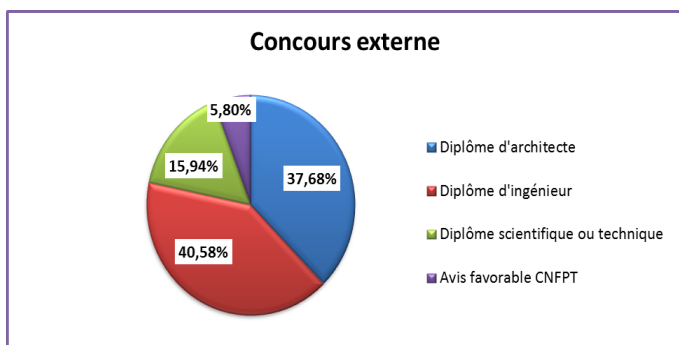
Le taux d'absents de **47,74 %** au concours externe et de **46,34 %** au concours interne.

3.2. L'origine géographique des candidats présents



Au total, 14,56 % des candidats sont issus du département des Pyrénées-Atlantiques et sont tous inscrits au concours externe.

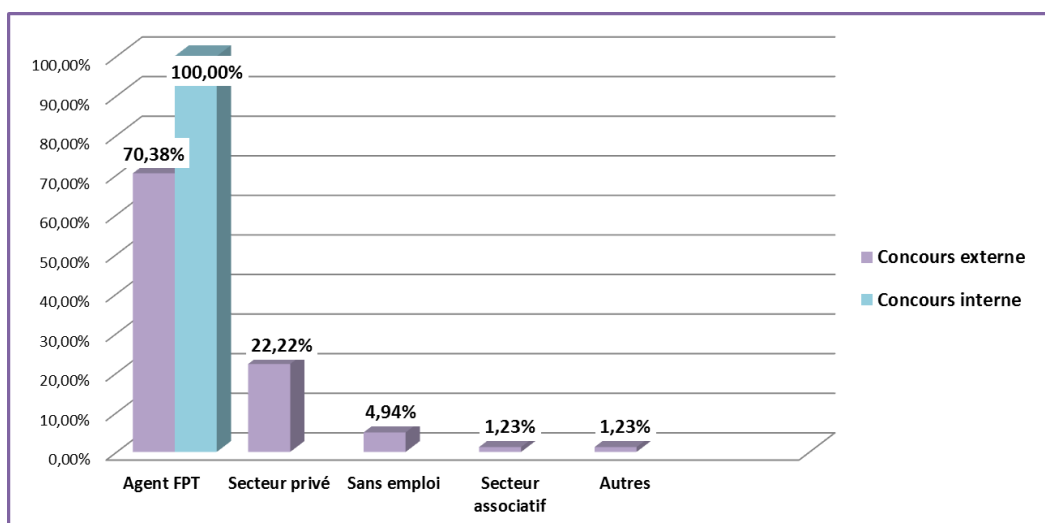
3.3. Le niveau d'études des candidats présents



3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents

	Concours externe	Concours interne
Hommes	56,79 %	72,73 %
Femmes	43,21 %	27,27 %
Moyenne d'âge	35 ans (de 24 ans à 54 ans)	40 ans (de 27 ans à 60 ans)

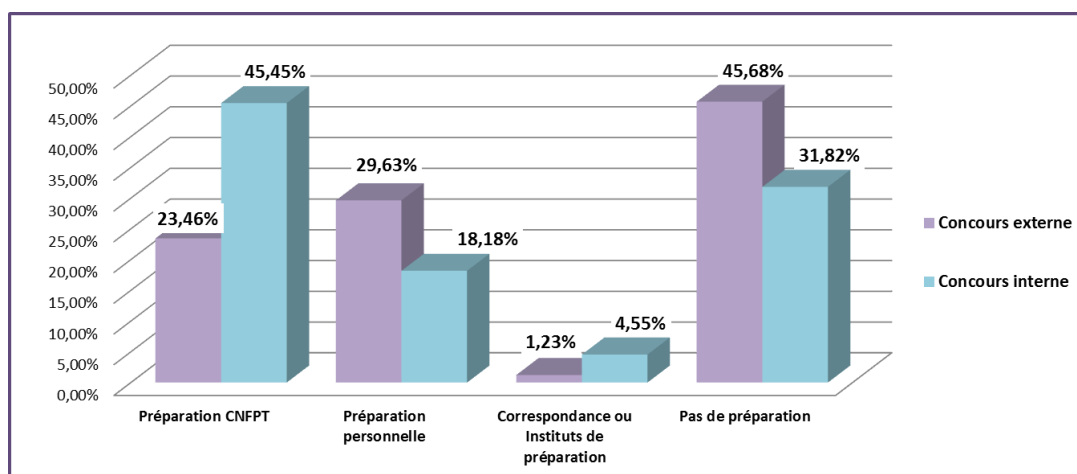
3.5. La situation professionnelle des candidats présents



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

70,38 % des candidats externes sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

3.6. La préparation au concours des candidats présents



Au total, **42,72 %** des candidats n'ont pas suivi de préparation au concours.

B. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

À l'issue du jury d'admissibilité qui s'est tenu le 22 septembre 2017, 35 candidats ont été déclarés admissibles :

- 29 candidats au concours externe,
- 6 candidats au concours interne.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017.

1. L'épreuve orale d'admission du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

Il s'agit "d'un **entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options**, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)".

Lors de cette épreuve, il est demandé au candidat de se projeter sur des fonctions **d'un ingénieur territorial**. Il doit parvenir à se **positionner professionnellement** en se plaçant :

- en qualité de futur fonctionnaire territorial de catégorie A,
- en qualité de futur directeur des services techniques, d'architecte, de directeur général des services techniques des villes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

Cet entretien est scindé en deux parties :

- 1- **des questions portant sur l'option** choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Les examinateurs **vérifient les connaissances réglementaires et techniques fondamentales** du candidat dans l'option, au travers de questions portant sur le cadre réglementaire et institutionnel, les aspects techniques propres à chaque option, l'organisation et la gestion de service... tout en respectant le programme réglementaire de chaque option fixé par l'arrêté en date du 27 février 2016 fixant le programme des matières pour les épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

- 2- l'évaluation de "**l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur".

Sur cette seconde partie de l'épreuve, les examinateurs vérifient :

- **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel :**
 - Connaissance des grands principes de la Fonction Publique Territoriale : les droits et obligations des fonctionnaires, la notion de service public...
 - Connaissance des collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnement, leurs organes délibérants...
 - Connaissance des missions exercées par un ingénieur territorial : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise exigé, le positionnement par rapport aux élus, les marchés publics, la gestion financière et comptable...
- **la capacité du candidat à résoudre les problèmes techniques au travers de cas pratiques permettant de vérifier si le candidat :**
 - Maîtrise le processus que la résolution du problème impose : diagnostic, contraintes, moyens, propositions de solutions, modes d'arbitrage, modes de réalisation, évaluation...
 - Maîtrise la méthodologie de conduite de projet,
 - Mobilise ses connaissances et fait preuve de prise de recul et de sens critique.
- **la capacité d'encadrement du candidat :**
 - Connaissance des principaux outils de la Gestion des Ressources Humaines, des techniques et des modes de gestion et d'organisation d'une équipe, des méthodes de communication et les outils d'évaluation, des moyens de gestion de conflits...
 - Ses aptitudes managériales en matière de gestion d'une équipe, d'un service, de conduite et de coordination de projets opérationnels, de pilotage d'opérations : des capacités à motiver, à proposer, à déléguer, à rendre compte...

1.2. Analyse des résultats

La répartition par option des candidats externes admissibles est la suivante :

- **20 candidats** ont choisi l'option "**construction et bâtiment**",
- **6 candidats** ont choisi l'option "**logistique et maintenance**",
- **3 candidats** ont choisi l'option "**centres techniques**".

| Sur la partie "questions dans l'option", les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent que :

- les connaissances de base sont insuffisamment maîtrisées,
- les connaissances techniques mériteraient d'être plus solides compte tenu du niveau de formation des candidats.

| Sur la partie "entretien", les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent que :

- sur "l'environnement territorial", les connaissances doivent être plus approfondies d'autant plus que la plupart des candidats exerce déjà dans une collectivité territoriale,
- sur "le management", peu de candidats ont su démontrer leur capacité à encadrer, à être force de propositions,
- sur la partie "budget/finances", les connaissances sont insuffisantes,
- sur les sujets d'actualité : les candidats doivent s'y intéresser davantage et mieux connaître le contexte technique, économique et juridique des collectivités territoriales.

Globalement, les candidats ont manqué de dynamisme dans leur prestation et n'ont pas su mettre en avant leurs compétences.

Les membres du jury et les examinateurs qualifiés regrettent le manque de préparation à cette épreuve et parfois une attitude "désinvolte" de certains candidats face au jury.

Ils précisent toutefois que quelques candidats ont réalisé d'excellentes prestations appuyées sur des connaissances solides dans l'option, de parfaites connaissances sur l'environnement territorial et les méthodes de management.

Les notes des 29 candidats admissibles s'échelonnent de 2/20 à 17/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 9,10/20,
- pour l'option "centres techniques" : 8,17/20,
- pour l'option "logistique et maintenance" : 12,33/20.

2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

2.1. Description de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission du concours interne consiste en un **"entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

Les épreuves orales d'admission du concours interne et du concours externe ne comportent pas de différence mis à part que les membres du jury et les examinateurs qualifiés tiennent compte de **l'expérience professionnelle** des candidats internes.

2.2. Analyse des résultats

La répartition par option des candidats internes admissibles est la suivante :

- **4 candidats** ont choisi l'option **"construction et bâtiment"**,
- **2 candidats** ont choisi l'option **"centres techniques"**.

Les membres du jury et les examinateurs qualifiés font quasiment les mêmes remarques que pour les candidats du concours externe, à savoir trop de lacunes à la fois dans l'option choisie et sur la partie "environnement professionnel".

Ils préconisent aux candidats internes :

- de s'appuyer davantage sur leurs expériences professionnelles,
- d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement des collectivités territoriales, indispensables pour des agents en poste.

Les notes des 6 candidats admissibles s'échelonnent de 7/20 à 15/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 10,33/20,
- pour l'option "centres techniques" : 13,50/20.

C. LES ÉPREUVES FACULTATIVES DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les épreuves facultatives de langue étrangère se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques le 29 novembre 2017.

1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère du concours externe

Les candidats peuvent choisir de présenter **une épreuve orale facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne. Cette épreuve n'est pas éliminatoire.

1.1. Description de l'épreuve

Elle consiste en "la **traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe" (préparation : 30 minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 1).

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur :

- sa **capacité à lire la langue étrangère** : fluidité, prononciation, intonation,
- sa **capacité à assurer une traduction correcte du texte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte,
- son **aptitude à comprendre** les questions posées par les examinateurs qualifiés,
- son **aptitude à répondre** correctement aux questions posées,
- son **aptitude à s'exprimer** dans la langue étrangère choisie : aisance dans la discussion, production d'un discours clair et précis...

1.2. Analyse des résultats

17 candidats externes ont choisi de présenter l'épreuve orale facultative de langue étrangère :

- 12 candidats ont choisi l'épreuve de langue anglaise,
- 4 candidats ont choisi l'épreuve de langue espagnole,
- 1 candidat a choisi l'épreuve de langue italienne.

Tous les candidats se sont présentés à cette épreuve facultative.

Les examinateurs qualifiés notent un bon niveau d'ensemble avec des prestations de qualité. Pour la majorité des candidats, la langue est parfaitement maîtrisée, le texte bien compris et traduit avec un très bon niveau d'expression française. Les conversations se sont déroulées avec une certaine aisance.

Quelques candidats ont, par contre, un niveau insuffisant qui peut être amélioré par un entraînement plus actif.

Les notes des 17 candidats ayant présenté cette épreuve facultative de langue étrangère s'échelonnent de 6/20 à 20/20.

La moyenne générale est de :

- 14,58/20 pour l'épreuve facultative de langue anglaise,
- 11,75/20 pour l'épreuve facultative de langue espagnole,
- 18/20 pour l'épreuve facultative de langue italienne.

2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère du concours interne

Comme pour le concours externe, les candidats internes peuvent choisir de présenter **une épreuve facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

2.1. Description de l'épreuve

Il s'agit, cette fois, d'une **épreuve écrite** qui consiste en "la **traduction**, sans dictionnaire, **d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (durée : deux heures ; coefficient 1)".

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur sa **capacité à assurer une traduction correcte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte.

2.2. Analyse des résultats

Deux candidats ont choisi de présenter cette épreuve facultative :

- un candidat dans la langue anglaise,
- un candidat dans la langue espagnole.

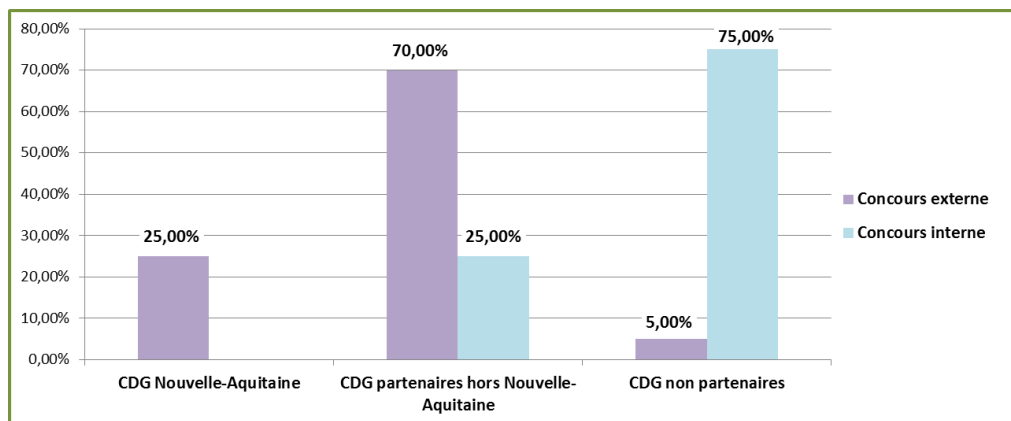
Les correcteurs jugent le niveau satisfaisant : la traduction des textes est correcte.

III. LE PROFIL DES LAURÉATS

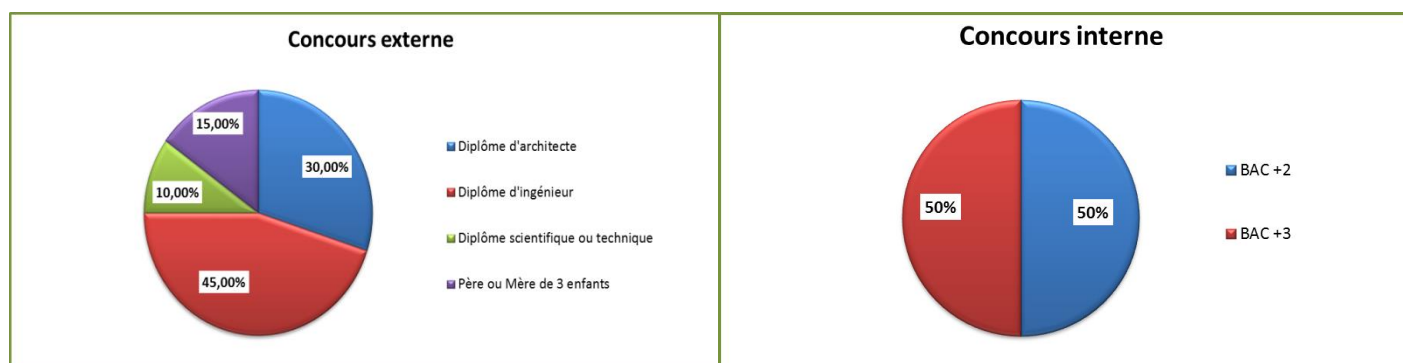
À l'issue du jury d'admission, un poste a été transféré du concours interne au concours externe. Le seuil d'admission a été fixé à 10/20 pour les deux voies.

Ci-après, des éléments statistiques concernant les **24 lauréats**.

1. Origine géographique des lauréats



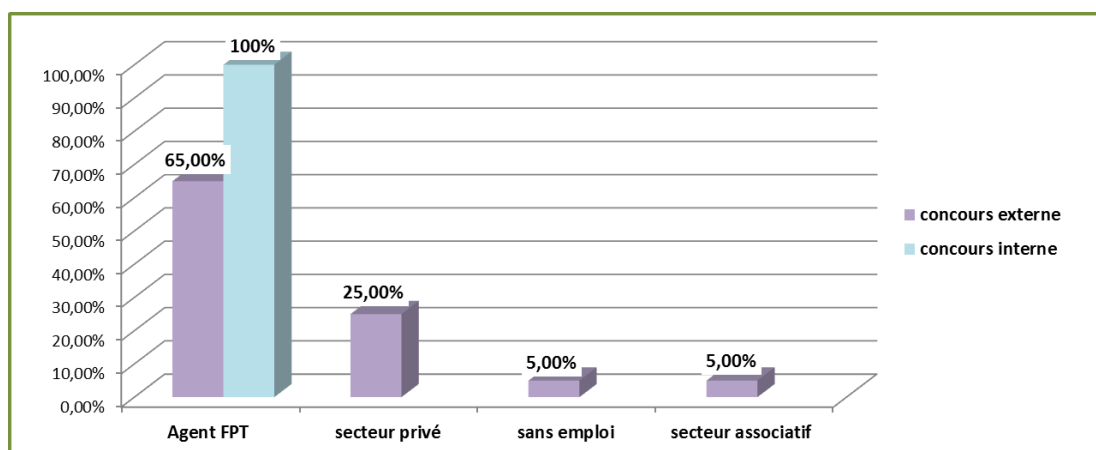
2. Niveau d'études des lauréats



3. Sexe et âge des lauréats

	Concours externe	Concours interne
Hommes	60 %	100 %
Femmes	40 %	—
Moyenne d'âge	34 ans (de 24 à 45 ans)	34 ans (de 27 à 34 ans)

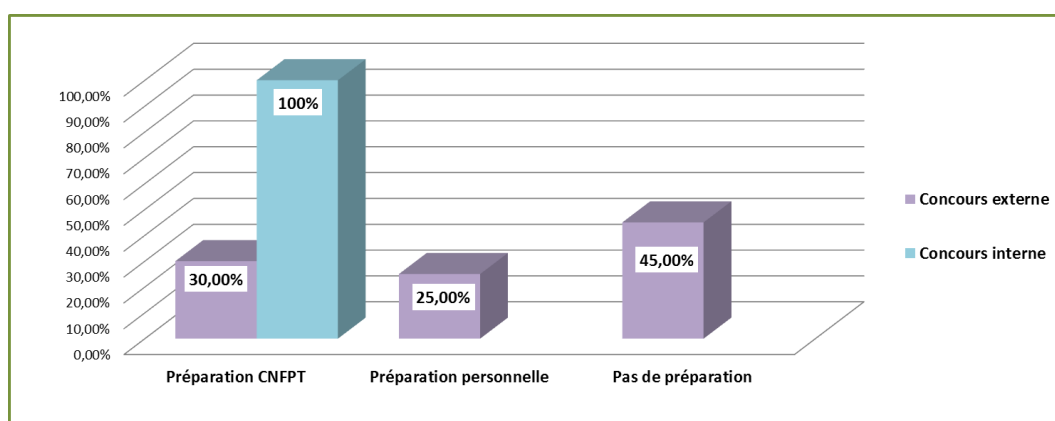
4. Situation professionnelle des lauréats



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

65 % des lauréats du concours externe travaillent déjà dans en collectivité.

5. Préparation au concours des lauréats



100 % des lauréats du concours interne ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LES DEUX DERNIÈRES SESSIONS

	2015			2017		
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Total	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Total
Centres de Gestion partenaires	CDG 33 et 40 / CDG 11, 16, 17, 30, 31, 34, 65, 79, 81 et 86			CDG de la Nouvelle Aquitaine / CDG 11, 12, 31, 34, 46, 48, 66 et 81		
Nombre de postes ouverts	15	5	20	19	6	25
Nombre de candidats inscrits	189	37	226	155	41	196
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	122	21	143	81	22	103
Seuil d'admissibilité	50/100 points (10/20)	128,50/260 points (9,88/20)		50/100 points (10/20)	130/260 points (10/20)	
Nombre de candidats admissibles	41	6	47	29	6	35
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	41	6	47	29	6	35
Nombre de candidats inscrits à l'épreuve facultative de langue étrangère	24	1	25	17	2	19
Nombre de candidats présents à l'épreuve facultative de langue étrangère	22	1	23	17	2	19
Seuil d'admission	125/200 points (12,50/20)	180/360 points (10/20)		100/200 points (10/20)	180/360 points (10/20)	
Nombre de candidats admis	16	4	20	20	4	24

Le présent compte-rendu sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
